



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



Une fin n'est pas coutume, mais je suis aujourd'hui amené à faire part de mes remerciements à un nombre conséquent de parlementaires qui, convaincus de l'iniquité d'une disposition de la loi de finance concernant les anciens combattants, l'ont traduite en une question écrite au gouvernement.

Il va de soi que je partage pleinement leur opinion et que je trouve injuste que l'attribution de la demi-part fiscale accordée au conjoint survivant d'un ancien combattant soit subordonnée à l'âge de décès de l'ayant droit, à savoir plus de 65 ans.

Et même si la réponse apportée par le ministre délégué, Mme DARRIEUSSEZ n'a pas été pour me surprendre, votre démarche me conforte quelque peu dans l'action à mener au service des anciens combattants.

Merci donc à vous, Mmes et MM Nathalie DELATTRE, Pascale GRUNY, Brigitte MICOULEAU, Isabelle RAYMOND-PAVERO, Bruno BELIN, Alain CHATILLON, Michel DAGBERT, Jean-Marie JANSSENS, Alain JOYANDET, Daniel LAURENT, Hervé MAUREY, Cédric PERRIN, Olivier RIETMAN, membre du Sénat, ainsi qu'à Mmes et MM Josiane CORNELOUP, Florence LASSERRE, Grégory BESSON-MOREAU, Christophe BLANCHET, Pascal BRINDEAU, Dima CINIERI, Vincent DESCOEUR, Yannick RAVENNEC-BECOT, Régis JUANICO, Jérôme NURY, Patrice PERROT, Robin REDA, Pierre VATTIN, Jean-Luc WARSMANN, membres de l'Assemblée nationale.

Je vais toutefois me permettre quelques remarques : sur la forme tout d'abord, en observant que, s'il est vrai que le nombre fait la force, il eut peut-être été judicieux de regrouper toutes ces questions similaires en une seule intervention (mais, bénoïen en la matière, j'avoue mes lacunes en ce qui concerne le fonctionnement des Chambres).

Sur le fond ensuite : La demi-part fiscale, point important du droit à réparation et en cela inaliénable et imprescriptible, est accordée aux ressortissants assujettis à l'impôt sur le revenu.

Hélas, ceux-là ne sont pas, de fait, les plus mal lotis et peut-être pas les plus nombreux.

C'est bien pourquoi, l'Union fédérale du Var demande chaque année aux parlementaires varois, par le biais d'une motion récurrente, d'intervenir pour qu'il n'y ait plus de « laissés-pour-compte » dans la grande famille des anciens combattants.

À cet égard, je veux ici remercier tout particulièrement Mme Cécile MUSCHOTTI, députée de la 2^e circonscription du Var pour avoir répondu favorablement à cette demande en posant une question écrite au gouvernement se référant à cette motion, et ceci, même si la réponse qui y fut faite ne m'a, non plus, nullement surpris.

Pour finir, je veux soumettre à la réflexion de nos parlementaires cet engagement du général de GAULLE qui revenait alors au pouvoir, et à qui on prête ces paroles : « Il y aura toujours des pauvres en France, mais il n'y aura plus de miséreux ».

Aujourd'hui, mesdames et messieurs les parlementaires, il vous appartient de déterminer où se situe la limite entre la pauvreté et la misère.

Michel BLATY

*À lire dans la rubrique « Union fédérale » du présent numéro



UNION FEDERALE DU VAR

Comité fédéral

Les contraintes induites par la situation pandémique que connaît notre pays n'ont pas permis la tenue de l'Assemblée générale départementale en 2020.

Décision a donc été prise par le Conseil d'administration de conférer au Comité fédéral (membres du Conseil et présidents ou délégués des associations) les pouvoirs normalement dévolus à l'Assemblée générale.

Le Comité fédéral, réuni au siège départemental de la Maison du Combattant de Toulon, le 07 octobre 2020, a donc entériné les points proposés à l'ordre du jour, à savoir :

- Suppression de l'AG 2020 et des conseils d'administration
- Présentation et approbation du rapport financier 2019
- Maintien des administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée générale

AG 2020 et CA

Le comité a pris acte de l'impossibilité dans laquelle s'était trouvée la Fédération de tenir son AG et le CA du mois de juin du fait de la situation sanitaire.

Rapport financier

Après la présentation des comptes par le trésorier Eric RICHY et après avoir entendu les commentaires des vérificateurs, le Comité a approuvé le rapport financier à l'unanimité des voix.

Conseil d'administration

Le Comité a validé le maintien en fonction des membres du CA ainsi que les vérificateurs des comptes. Sur demande du président départemental, le Comité fédéral a autorisé ce dernier à reconduire la motion UFD Var_01_2019 et à la transmettre aux parlementaires varois comme suit :

Objet : Motion UFD Var_01_2020 demandant que soit garanti un revenu minimum pour les anciens combattants et les conjoints survivants.

Préambule

Faisant suite aux conclusions d'un groupe de travail réunissant des parlementaires, des associations d'anciens combattants et des représentants de l'administration, l'instruction du 31 août 2007 du directeur général de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) avait institué une aide différentielle en faveur des conjoints survivants destinée aux ressortissants de cet organisme (ADCS).

S'agissant d'un dispositif d'action sociale de l'ONACVG, il n'était régi par aucun texte législatif ou réglementaire. De ce fait, et suite à un jugement rendu par le tribunal administratif de Paris en date du 27 octobre 2014, lequel, « considérant qu'aucune des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, non plus qu'aucune autre disposition législative ou réglementaire, ne donne compétence au conseil d'administration de l'ONAC pour créer, par une décision de nature réglementaire, l'allocation différentielle au bénéfice des conjoints survivants des ressortissants de l'ONAC ; qu'au surplus, le directeur général de l'ONAC ne détient pas le pouvoir de définir les critères d'attribution d'une telle allocation » a conclu que « la décision de création de l'allocation différentielle au bénéfice des conjoints survivants des ressortissants de l'ONAC prise par le conseil d'administration de l'office lors de son conseil d'administration du 11 avril 2007, ainsi que l'instruction, du directeur général de l'ONAC fixant les critères d'ouverture du droit à cette allocation, sur la base

desquelles la décision attaquée a été prise, sont entachées d'incompétence », il a été décidé de l'abandon du dispositif dit « Aide spécifique au conjoint survivant » (anciennement ADCS).

Motion UFD Var_01_2020

La Fédération Départementale du Var des Associations Françaises d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Union Fédérale,

- **prenant acte** de l'abandon du dispositif d'aide différentielle dénommé « Aide spécifique au conjoint survivant », comme rapporté en préambule,
- **constatant** les difficultés financières rencontrées par un nombre croissant d'anciens combattants et de conjoints survivants dont certains se trouvent aujourd'hui dans une situation de dénuement indigne,
- **considérant** que la Nation ne peut pas tolérer plus avant que les citoyens qui ont combattu pour elle, ainsi que les conjoints survivants d'anciens combattants décédés, vivent dans l'indigence,
- **demande** qu'un dispositif garantissant un revenu au moins égal au seuil de pauvreté reconstruit dans leur pays de résidence soit mis en place, par la loi, au bénéfice des anciens combattants, de même qu'aux conjoints survivants, lequel dispositif sera ainsi reconnu comme faisant partie intégrante du droit à réparation instauré par la Loi du 31 mars 1919.

Dans son courrier aux parlementaires, le président a joint la lettre suivante :

Mme la Sénatrice, M. le Sénateur,
Mme la Députée, M. le Député.

Dans la préface qu'il rédigea en 1920 pour le livre de M. Charles VALENTINO, « La loi LUGOL sur les pensions militaires aux infirmes, veuves, orphelins et ascendants : Loi du 31 mars 1919 » (Edition de la Revue Interalliée), le député Georges LUGOL, rapporteur de la loi éponyme, écrivait : « Dans une atmosphère d'universelle sympathie, par leurs conférences, par leurs journaux, par leurs congrès, ces associations [de mutilés et invalides] développaient la charte de leurs revendications, refusaient de devoir leur pensions aux sentiments précaires de la reconnaissance ou de la pitié, réclamaient des réparations au nom d'irrésistibles principes juridiques ».

Aujourd'hui, les associations d'anciens combattants du Var réunies au sein de la Fédération départementale de l'Union fédérale, légitimes héritières de leurs aînés, entendent poursuivre dans la voie tracée par elles, et faire progresser le « droit à réparation ».

A cet effet, chaque année, lors de leur assemblée générale, une motion est adoptée qui demande l'inscription dans la « loi LUGOL » du principe d'un revenu minimum de subsistance, au moins égal au seuil de pauvreté, au profit des anciens combattants et de leurs conjoints survivants.

Chaque année, cette motion vous est adressée... Et les anciens combattants ne voient toujours rien venir !!!

Nous sommes conscients que vous avez sûrement autant de préoccupations et de travail que vos prédécesseurs de la « chambre bleue horizon », nous savons aussi qu'il y a certainement parmi vous plus de titulaires de diplômes d'économie que de détenteurs de la carte du combattant, et c'est peut-être mieux ainsi, mais il n'est pas imaginable que vous puissiez rester sourds encore longtemps aux attentes des plus précaires d'entre nous.

Bien souvent, dans les quelques réponses que nous obtenons de vous, nous lisons l'approbation et les encouragements de ceux qui ne sont pas aux affaires. Pour les autres, ils nous opposent inlassablement les mêmes éléments de langage qui mettent en exergue les possibilités d'aides pour difficultés financières servies par l'ONACVG.

Ces réponses bien argumentées, enrichies de références indubitables et de chiffres incontestables chaque année rigoureusement réactualisés, nous les connaissons !!! Elles ne témoignent que de l'action remarquable de l'Office et des efforts consentis au fil des ans par vos devanciers. Mais nous savons tous que ces secours ne touchent que celles et ceux de nos camarades qui acceptent d'en faire la demande.

Et comme l'avait écrit votre illustre prédécesseur, le député LUGOL, les anciens combattants ne demandent pas l'aumône ! Il est probable que demain, ou en tout cas dans un avenir proche, ce dispositif, ou un autre s'en approchant, sera proposé à tous nos concitoyens vivant dans la pauvreté ; cela sera certainement salué comme une remarquable avancée sociale, mais cela voudra dire aussi que vous aurez failli à faire reconnaître la spécificité de la qualité de combattant !

Et vous aurez alors perdu la confiance du monde combattant, car, comme l'a si bien dit Victor HUGO, « on fait la charité quand on n'a pas su imposer la justice » !

Michel BLATY

Réponses à la motion UFD Var_01_2020

La déception est de mise au vu du peu de réponses reçues de la part de nos parlementaires : seulement trois retours pour douze élus.

Nous n'en sommes pas outre mesure étonnés.

Cependant, c'est avec un sentiment de satisfaction et de reconnaissance que nous avons appris l'action menée en réponse à notre motion par Mme Cécile MUSCHOTTI, députée de la 2^e circonscription du Var.

Pour la première fois, une question écrite sur le sujet a été

posée au gouvernement, et même si la réponse n'est pas pour nous surprendre, nous persisterons dans cette demande que nous considérerons toujours comme légitime.

Réponse aux questions écrites

Le 27/01/2021

Revenu minimum pour les anciens combattants et conjoints survivants.

33685. - 10 novembre 2020.

- Mme Cécile MUSCHOTTI attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, sur une requête de l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerre. Ces dernières revendiquent le plein respect du droit à réparation à l'égard des anciens combattants et de leurs héritiers, instauré par la loi LUGOL du 31 mars 1919. Ces citoyens à part méritent une aide spécifique, pour leur assurer une vie digne et pour leur montrer la reconnaissance de la Nation. Un nombre important d'anciens combattants et de conjoints survivants connaissent des difficultés financières ; or il n'est pas dans leur moeurs de demander des aides sociales. De plus, un des rares dispositifs existants (aide spécifique au conjoint survivant instaurée par l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre) a été abandonné en 2014. Ainsi, elle l'interroge sur la possibilité d'intégrer à la loi LUGOL un dispositif garantissant un revenu au moins égal au seuil de pauvreté au bénéfice des anciens combattants et aux conjoints survivants.

Réponse

- La mise en œuvre de la politique d'action sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), refondée en 2016, est orientée vers les plus démunis et isolés de ses ressortissants. Cette action sociale est désormais définie comme une aide individualisée qui s'accompagne d'une mission d'accueil, d'écoute et d'orientation des ressortissants. Cette politique est fondée sur le principe de la subsidiarité, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une action complémentaire aux aides de droit commun, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) notamment, vers lesquelles les ressortissants sont systématiquement orientés avant toute étude de leur demande. À ce titre, plus de 25 000 ressortissants sont aidés financièrement chaque année. Ces aides viennent en complément, pour ces ressortissants isolés et démunis, des droits à réparation dont les ressortissants bénéficient en tant qu'anciens combattants (retraite du combattant), et sont régulièrement revalorisées grâce à un mécanisme d'indexation, et étendues à de nouveaux bénéficiaires par le gouvernement («carte 62-64»). Elles se cumulent également pour les bénéficiaires imposables avec des dispositifs fiscaux, notamment la demi-part fiscale, récemment étendue pour les conjoints survivants. Dès lors, le budget de l'action sociale de l'ONACVG fixé à 25 millions d'euros dans la loi de finances pour 2021, à un niveau maintenu malgré la baisse du nombre de ressortissants, vise à répondre aux besoins ponctuels de ressortissants vulnérables, sans se substituer aux dispositifs de droits commun. Il n'est donc pas envisagé de modifier la politique sociale de l'ONACVG. ▲

À l'honneur

C'est avec un plaisir non dissimulé que nous avons appris que deux de nos présidents d'associations avaient vu leur engagement au service des armes de la France reconnu par l'attribution de récompenses prestigieuses :

- Notre ami Jacques MICHAUX, président de l'AMAC de La Valette a été nommé Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur alors que Charles BISIAUX, président de l'Association des Arcs se voyait concéder la Médaille militaire.

Nous ne manquerons pas de les féliciter de vive voix lors de la remise de leur décoration dès que les conditions sanitaires permettront d'y procéder dignement. ▲

NOS DEUILS



Jean-Claude SAPPA

Notre camarade et ami Jean-Claude SAPPA nous a quittés.

Ancien combattant d'AFN, il fut durant de longues années président de l'association des Arcs sur Argens et occupa jusqu'à son décès la fonction de vérificateur des comptes de notre fédération. D'un caractère affirmé, il œuvrait sans répit au service des anciens combattants et de la Mémoire. Dans sa fonction de vérificateur des comptes de la fédération départementale, il faisait preuve d'une extrême rigueur et ses remarques et conseils nous furent une aide précieuse. Il était le « caillou dans la chaussure » qui me poussait à toujours rechercher et explorer les voies les plus à même de permettre la meilleure gestion de notre fédération.



Gabriel BOULEY

C'est avec une immense tristesse que nous avons pris connaissance du décès de notre camarade Gabriel BOULEY.

Membre de l'AMAC de La Valette, il avait combattu en Indochine et en AFN. Il avait durant de nombreuses années tenu la poste de trésorier adjoint de l'Union fédérale du Var et il fut un temps porte-drapeau départemental.

L'Union fédérale du Var présente ses plus sincères condoléances aux familles endeuillées et regrette que les conditions sanitaires ne lui aient pas permis de rendre, avec toute la solennité qu'il se devait, l'hommage qui était dû à ses camarades et amis aujourd'hui disparus.

LA FRANCE MUTUALISTE

Délégation VAR

Pour vos projets d'épargne et de retraite, pensez à la France Mutualiste !!!

Délégation du Var :
226, boulevard de Tessé
83000 TOULON
Tél : 04 94 92 30 91

N'hésitez pas à contacter vos conseillères :

Lucille FERRARI
04 94 92 43 10
& Isabelle SOLEILLET
04 94 92 43 13.

Vous avez besoin de la France Mutualiste... la France Mutualiste a besoin de vous ! Faites adhérer vos amis et relations...et gagnez des chèques de parrainage ! ▲



Quand on a servi la France, on a droit à une retraite complémentaire d'exception

- 1 Versements intégralement déductibles de votre revenu imposable*
- 2 Rente automatiquement majorée* et revalorisée annuellement par l'Etat selon votre situation personnelle, afin de préserver votre pouvoir d'achat
- 3 Rente à vie non imposable et non soumise aux prélèvements sociaux*

* Dans la limite d'un plafond de versement chaque année par l'Etat.

Pour plus d'informations : www.lafrancemutualiste.fr

L'Épargne Mutualiste, la SAGESSE en plus
La France Mutualiste - Délégation Var - 226, bd de Tessé - 83000 TOULON - Tél. : 04 94 92 30 91 (un d'un appel local)
Fax : 04 94 92 38 50 - toulon31@la-france-mutualiste.fr - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne d'anciens combattants et victimes de guerre, reconnue aux dispositions de l'article 11 du Code de la mutualité, constituée au 30/09/1920 sous le n° 79 291 132



DEMANDE D'INFORMATION

À remplir et à retourner à La France Mutualiste, sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante : La France Mutualiste - Délégation Var 226, bd de Tessé - 83000 TOULON

VOUS GRATUITE sans engagement!

M. / Mme.

Nom* : _____

Prénom* : _____

Né(e) le* : _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____

Ville* : _____

Email : _____

Tel. : _____ *champs obligatoires

Votre Situation SANS LIMITE D'ÂGE

Je suis détenteur :

- De la Carte de Combattant (lien d'association)
- Du Titre de Reconnaissance de la Nation (lien d'association)
- Je suis Veuf, Veuve, Orphelin, ou Ascendant d'un militaire mort pour la France au titre du conflit
- Je n'ai pas encore demandé ma Carte ou mon Titre (La Mutualité peut vous conseiller dans votre démarche)

Conflits ouvrant droit à la RMC :

Afghanistan	Indochine	RDC	Tchad
Algérie	Irak	Médoc	Tunisie
Cambridge	Liban	Orientale	Ex-Yugoslavie
Cameroon	Libéria	République	Zaire
Congo	Madagascar	Central	39/45
Côte d'Ivoire	Mauritanie	Central	39/45
Sabon	Mozambique	Central	Autres
Saïle	Ouganda	Central	
Haiti	Maroc	Orientale	

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Or, si vous souhaitez exercer votre demande sous 15 jours ouvrables, merci de nous adresser votre demande sous pli recommandé à LA FRANCE MUTUALISTE. Consultez l'information et les listes d'adhésion 19575 - 1961 Paris Cedex 17.

Identification

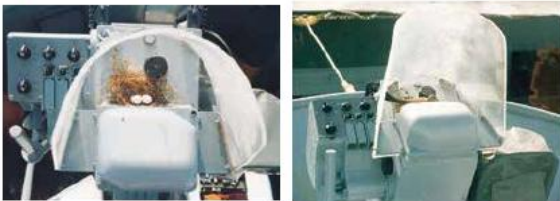


Tout militaire connaît l'importance qu'il y a à pouvoir reconnaître le matériel (véhicules, armes, bâtiments ou aéronefs etc...), tant ami qu'ennemi, qu'il lui est donné de rencontrer en opération.

Pour parfaire cette connaissance, il a été depuis longtemps organisé dans les armées des séances d'identifications destinées à parfaire la connaissance de ces données.

Nous vous proposons de vérifier que vous n'avez pas tout oublié de cet enseignement. Bien sûr nous tacherons de vous proposer des « énigmes » sortant un peu de l'ordinaire, et vous devrez attendre la parution du prochain numéro de la Revue pour avoir la réponse (si nécessaire).

Réponse à l'énigme précédente



Il s'agit d'une photo du système de conduite de tir optique DMA-B de l'artillerie de 100 mm d'un aviso A69 de la Marine nationale. Familièrement affublé du sobriquet de « mobylette » du fait de la position du servent, ce système complète avantageusement l'ensemble radar de tir DRBC32 E couplé à une caméra optique qui forme la conduite de tir principale de ces bâtiments.

Initialement conçus pour la lutte anti-sous-marine par petits fonds, les A69 devinrent rapidement les unités à tout faire de la Marine nationale, assurant la sécurité de nos approches maritimes, régulièrement déployés outre-mer et allant jusqu'à participer à l'intervention en Lybie ou sur d'autres théâtres d'opérations.

Ils furent cependant déclassés en Patrouilleurs de haute mer à la fin des années 2000, perdant une grande partie de leur armement (missiles mer-mer, torpilles, lance leurres Dagaie, bruiteur Nixie...), mais recevant une mise à jour des systèmes de transmission. Il va de soi que le nid de tourterelle visible sur la photo prise sur le « Cdt BIROT » en 1991 à Papete ne fait pas parti de l'équipement !

Le « Cdt BIROT », affecté à Nouméa en attendant la mise en service des Frégates de surveillance, préparait son retour en métropole et effectuait un grand carénage à l'arsenal de Faré Ute, passant quelques semaines sur le dock. C'est à ce moment-là qu'une tourterelle s'appropriait le DMA-B pour y construire son nid (il n'était pas prévu de réparation sur le système et la bienveillance de l'équipage fit le reste pour assurer la tranquillité de l'oiseau). Hélas l'appareillage du bâtiment fut fatal à la couvée, les oisillons furent abandonnés par la mère et périrent (pour ne pas choquer nos lecteurs, nous avons préféré ne pas diffuser la photo des petites victimes). ▲

Notre nouveau site internet

Compte tenu de l'abandon du système « flash », nous avons été contraints de changer de fournisseur et de créer un nouveau site dont le nom de domaine est désormais www.union-federale-du-var.fr

La prise en main des nouveaux outils donnant du fil à retordre au webmestre, la présentation définitive n'est pas encore atteinte, mais le site fonctionne.

Vous y aurez accès en tapant simplement « union fédérale du var » sur votre moteur de recherche. ▲

Passation de pouvoir

Merci Claude pour toutes ces années de présidence !

Cette année 2020 restera gravée dans nos esprits. D'abord par l'ampleur de la crise sanitaire que nous avons traversée et aussi parce que l'impossible est survenu... Claude LEPINE abandonne son poste de président pour celle de président d'honneur de la section Farlédoise de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (U.F.A.C.V.G).

Après 11 ans (et 37 ans comme adhérent) de bons et loyaux services, en tant que Président et maître de toutes les cérémonies militaires de la commune, Claude passe le flambeau, après deux départs manqués. Il tient maintenant son remplaçant. Il va donc enfin pouvoir trouver un peu plus de temps pour lui et son épouse Josiane, tout en restant parmi nous, j'ose espérer.



Nouvelle dynamique à l'UFACVG de La Farlède

(Par le nouveau président Jean-Luc GAIGNEPAIN)



« Je prends la présidence avec toute mon humanité, mon altruisme et je ne vais me soucier que de l'intérêt général des membres de l'U.F.A.C.V.G farlédoise, ce qui est déjà tout un programme »

Je ne suis pas un remplaçant par ambition

« Claude n'a pas trouvé de candidat pour le remplacer, je vais donc assurer cette fonction en attendant qu'un postulant se présente. »

La présidence n'est rien sans un comité d'administration efficace, passionné, dévoué et compétent. Claude avait le sien et j'espère garder le même pour continuer à faire vivre localement notre association. Nous avons la chance d'avoir accueilli dernièrement trois jeunes OPEX. C'est une aubaine, mais pour continuer à faire vivre notre association et ses actions patriotiques, il faut continuer à trouver de nouveaux adhérents. Pour cela, je compte mettre en place de nouvelles actions qui nous offriront une visibilité au sein de la population.

Je compte sur vous pour imaginer et mettre en œuvre des actions mémorielles, pédagogiques, d'engagement citoyen et de solidarité. Je souhaiterais également que nous valorisions la mémoire pour une citoyenneté active et un lien vivant entre le monde combattant et la jeunesse.

Dans cette perspective, je souhaite, avec le soutien de l'ensemble de nos adhérentes et adhérents, revenir à l'essence même de notre association : « Servir, sans se servir, ni s'asservir ».

Un programme 2021 optimiste bâti sur des incertitudes

« Une page se tourne avec le départ de Claude mais l'histoire va continuer »

Dans ces temps incertains, il faut avoir des objectifs, se fixer un cap et garder un moral alliant dynamisme, entraînement et optimisme. C'est pourquoi je vais vous présenter quelques projets que j'aimerais mener avec vous cette année, si les conditions sanitaires nous le permettent et si vous w'l'approuvez :

- ▶ Mettre en place un réseau d'entraide et d'écoute auprès de nos plus anciens, car la solitude qui peut être la leur, peut se convertir en déprime. Nous nous devons d'être aux côtés des nôtres.
- ▶ Organiser avec les écoles primaires farlédoises et le collège, des échanges. Avec, par exemple, des interventions en cours d'histoire ou des moments d'échange autour de nos valeurs patriotiques.
- ▶ Organiser une exposition temporaire à La Farlède, avec la collaboration du monde éducatif et de la Mairie, autour d'une date de commémoration.
- ▶ Offrir à une classe d'enfants, une visite dans un mémorial ou dans un musée militaire après avoir effectué un travail collectif autour de ce lieu.
- ▶ Redonner un sens aux cérémonies patriotiques avec la participation de chorales et de musiciens, en développant des actions autour de celles-ci.
- ▶ Organiser une grande journée autour de l'armée et de l'histoire militaire, avec des conférences, une bourse aux armes et militariat, des stands (recrutement, démonstration de jeux vidéo type Call of Duty...), des expositions (véhicules, costumes) à La Farlède.
- ▶ Mettre en place une collecte des archives militaires détenues par nos anciens et mémoriser leurs souvenirs sur support numérique (film).

Et bien sûr, continuer à nous réunir plus souvent. À ce propos, j'espère que vous avez tous bloqué la date du 8 mai 2021 pour, nous l'espérons tous, notre grand repas de retrouvailles. ▲

LA VALETTE - NÉCROLOGIE



Après le décès de Jean ALBIANI durant le premier confinement en 2020, nous déplorons celui, en ce début d'année 2021, de madame Suzanne HOFF. Elle avait fêté son centième anniversaire en juin 2020.

Jean ALBIANI avait fait partie des libérateurs de la commune en 1944 comme jeune chef de la résistance et a assuré la protection du char « Verdun », épisode de la libération du village.

Madame HOFF était décorée de la Médaille militaire et avait participé en tant que militaire à la guerre 39/45. Elle était aussi mère de 3 enfants dont deux sont morts au service de la France, l'un s'est écrasé à bord de son aéronef et l'autre mort dans le sous-marin « la Minerve »

Paix à leurs âmes et qu'ils reposent au paradis des braves !

Honneur à nos centenaires

Nous avons fêté avec leur famille respective le centième anniversaire de trois personnes extraordinaires.



Monsieur Emmanuel MATARD
Il est le plus ancien, né le 12 octobre 1920, il réside aux Arcs depuis 1955. C'est un Ancien combattant de 39/45. Sa passion est de s'occuper de son jardin où aucune mauvaise herbe ne lui résiste. Très sportif hier, Emmanuel perdure dans certaines activités, laissant son épouse peindre de magnifiques tableaux.



Madame Luigina COEUDEVEZ
Elle a eu cent ans le 16 décembre 2020.
Madame Luigina (Loulou) COEUDEVEZ, toujours souriante, prend la vie du bon côté, passionnée de lecture, elle voue également une profonde admiration aux roses.
Loulou est veuve d'Ancien combattant.



Madame Céline GASTINEL
Centenaire depuis le 21 février dernier, radieuse et toujours svelte, Madame Céline GASTINEL est veuve d'Ancien combattant.
C'était ce jour-là une fleur parmi les fleurs, elle qui aime tant les cultiver dans son jardin.

Le Président et un ou deux membres du bureau, en compagnie de madame le maire et d'un adjoint, ont partagé avec eux un moment de bonheur durant ces trois jours.

À remarquer que ces trois centenaires ont un point commun, la danse, et admettent qu'une coupe de champagne bue avec modération ne peut pas se refuser.

Nous leur souhaitons de vivre encore de bonnes et nombreuses années. ▲

Cérémonie du 11 novembre



Il y a un an, nous étions 250. Nous voilà à peine plus d'une dizaine de participants dont six conseillers municipaux et huit anciens combattants pour commémorer le 101^e anniversaire de l'armistice de 1918.

Cette cérémonie était

présidée par monsieur Bernard CHILINI, maire de Figanières et monsieur Michel BRETON, président honoraire des Anciens combattants qui remplaçait monsieur Thierry BERTUCAT, président en titre retenu par des obligations de Réserve militaire.

Après la lecture du discours de monsieur le maire qui a rappelé le sacrifice de près de dix millions d'hommes parmi lesquels un million trois cent mille soldats français dont les noms sont affichés sur les monuments aux morts des communes, monsieur le maire a évoqué aussi le devoir de mémoire et de solidarité qu'il faut garder, en particulier dans les périodes difficiles. Monsieur Freddy RONDA a lu le message de madame Geneviève DARRIEUSSECCQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants avant que Michel BRETON rende hommage au général de GAULLE décédé il y a cinquante ans. Monsieur Alain LAUGIER, conseiller municipal a, lui, rendu hommage à notre ancien, l'amiral Jean-Paul TURC décédé au mois d'octobre 2020 en rappelant qu'il avait été fait citoyen d'honneur de Figanières en 2015. Un hommage aux morts dont les noms figurent sur notre monument et aux soldats français décédés en 2020 en opérations extérieures a été rendu, en citant le nom de chacun d'entre eux. Malgré les circonstances particulières et le nombre restreint de participants dus aux mesures sanitaires, la cérémonie a gardé un caractère particulièrement émouvant. ▲

LES ARCS - NÉCROLOGIE



À l'aube de ses 90 ans, adhérent depuis soixante ans à notre association, **Amar OUCIF** nous a quittés.

Chevalier de la Légion d'honneur, il était également titulaire de La Médaille Militaire, chevalier de l'Ordre National du Mérite, titulaire de La Croix de Guerre TOE avec étoile de bronze, de la Croix de la Valeur Militaire, de la Croix du Combattant, de la Médaille coloniale Extrême-Orient, ainsi que de diverses autres décorations dont les médailles commémoratives des Opérations du Moyen-Orient, d'Indochine et d'Algérie.

Résidant à Puteaux, Amar venait tous les ans nous rendre visite au bureau de l'Association lors de ses séjours aux ARCS.

Un hommage lui a été rendu le 18 janvier 2021.

Les honneurs furent rendus avec les drapeaux des Médailles Militaires de Draguignan et Vidauban, ceux de l'Association Arcoise des Combattants et Victimes de Guerre, du Souvenir Français, et des Fils de Tués.

Ce grand soldat repose maintenant dans le caveau familial des Arcs.

À son épouse, ses enfants et petits-enfants nous renouvelons nos très sincères et chaleureuses condoléances.

LE BEAUSSET - NÉCROLOGIE



André LECORDIER

Dédé LECORDIER est décédé à la fin décembre dernier. Ayant servi en AFN il s'était très rapidement investi dans la création de l'association des anciens combattants d'AFN qui vit le jour au Beausset dans les années 90.

Il assura la charge de secrétaire général, même après la fusion de toutes les générations du feu en une seule et même association placée sous la houlette de l'Union fédérale.

Pendant des années, il fut un membre incontournable du Conseil d'administration de la nouvelle entité, y occupant des fonctions diverses et apportant surtout son inappréciable bon sens et sa contagieuse sérénité.

Jusqu'à ce que les exigences personnelles de l'existence ne l'amènent dans le village de Garéoult, il fut l'incomparable bras droit du Bureau dans l'organisation des festivités et des cérémonies.

Son éloignement ne fut jamais que géographique. En effet, Dédé, toujours accompagné de son épouse Maryvonne, ne manqua jamais jusqu'à ce jour les rendez-vous importants de notre association.



Claude LEDON

Fin novembre, notre ami Claude LEDON nous quittait. Il était ancien combattant d'AFN, confit au cours duquel il avait été grièvement blessé.

Il était chevalier de la Légion d'honneur (DPLV), et titulaire de la médaille militaire entre autres décorations.

Il avait chaque fois que nécessaire porté notre drapeau lors de diverses commémorations.



Jacqueline OLLIVIER

Jacqueline OLLIVIER nous a quittés au début du mois de novembre dernier. Elle était l'épouse de notre camarade Raymond OLLIVIER, décédé en mai 2018 (voir les pages départementales de la Revue N° 185).

DRAGUIGNAN - NÉCROLOGIE



Deux de nos adhérents nous ont quittés :

Le **colonel Etienne LAMBERT**, notre doyen (103 ans), commandeur de la L.H, qui résidait à la Maison des gueules cassées du Coudon, est décédé le 20/11/2020.

M. Claude BERNARD (85 ans), officier des Palmes académiques, est décédé à Draguignan, le 20/11/2020.

Paix à leurs âmes et qu'ils reposent au paradis des braves !